
VERSION DÉFINITIVE du Bilan Financier relatif à l'année 2024

Mise en ligne le 20 octobre 2025 (Encodage : UTF8)
Bilan Financier 2024 présenté à l'AG 2025 de la FFII France
http://www.ffii.fr/ag_sainraphael_2025

====Recettes====

9 adhérents ont réglé leur cotisation en 2024

* Dons + Paypal : 130 €
* Cotisations : 595 €
* Report de caisse : 0 €

Le total des recettes 2024 s'élève donc à 725 euros.

====Dépenses====

Frais fixes : 305,76 €

* Structurels: 257,49 €
 Les frais bancaires (BRED) : 72,60 €
 Les frais d'infrastructure : 184,89 €
 1. Gandi NDD (ffii.fr) : 161,89 €
 2. Cotisation heberg. autre (site www.ffii.fr) : 23,00 €

* Récursents: 200,00 euros
 Adhésions croisées AFUL-FFII: 200 €

Frais variables : 223,67 €

* Paypal : 7,79 €
* Fraix Dedibox : 215,88 €

Le montant des dépenses d'exercice s'élèvent donc à 681,16 euros .

Les dépenses reviennent à un niveau normal par rapport à il y a deux ans (après des dépenses exceptionnelles en 2020 liées au recours contre l'UPC)

====Patrimoine====

Au 31/12/2024, les liquidités bancaires s'élèvent à 7252,67 €
Au 31/12/2024, le compte Paypal est créiteur de 98,14 €
Au 31/12/2024, la caisse en espèces s'élève à 0 €
Au 31/12/2024, les chèques non déposés s'élèvent à 0 €

Le patrimoine de la FFII France s'élève donc à 7350,81 euros à date de clôture de l'exercice 2024.

Patrimoine	31/12/2014	6505,78 €
Patrimoine	31/12/2015	6132,97 €
Patrimoine	31/12/2016	6100,08 €
Patrimoine	31/12/2017	5555,91 €
Patrimoine	31/12/2018	5162,62 €
Patrimoine	31/12/2019	4990,81 €
Patrimoine	31/12/2020	5146,57 €
Patrimoine	31/12/2021	6325,89 €
Patrimoine	31/12/2022	7112,17 €
Patrimoine	31/12/2023	7306,97 €
Patrimoine	31/12/2024	7350,81 €

====Conclusion====

Les recettes couvrent largement des dépenses.

L'exercice est bénéficiaire de 43,84 euros en 2024.

Pour mémoire : l'exercice était bénéficiaire de 194,80 euros en 2023.

Le nombre de cotisations de cette année 2024 est en baisse par rapport à 2023.

Le maintien de ce régime de dépense permet à l'association de continuer à promouvoir son action.

Il est vrai qu'il n'y a jamais eu d'adhésions massives à la FFII France, pour mémoire,

le nombre annuel de cotisations encaissées a été de :

27 en 2013
17 en 2014
19 en 2015
21 en 2016
18 en 2017
21 en 2018
21 en 2019
14 en 2020
19 en 2021
14 en 2022
11 en 2023
44 en 2024

Cordialement,

Le trésorier - Xavier Roche

Le président - René Paul Mages

Octobre 2025